

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00821

Numéro SIREN : 408 450 245

Nom ou dénomination : 2J PROCESS

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2021 sous le numéro de dépôt 6652

2J PROCESS

Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros
Siège social : Bâtiment Acticentre-Actimart II, 1140 Rue André Ampère, 13290 Aix-en-Provence
408 450 245 R.C.S. Aix-en-Provence

(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 6 MAI 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
le six mai,

La soussignée,

- la société Beyond-Learn, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 930 Route de Berre 13090 Aix-en-Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 821 609 005, représentée par son Gérant Monsieur Jean-Eric Lucas, (le "**Gérant**"), dûment habilité aux fins des présentes,

associé unique de la Société (l'"**Associé Unique**"), détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société,

a, conformément aux dispositions légales et statutaires, statué sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
2. Constatation de la démission de SFP Expansion de ses fonctions de Président de la Société et nomination de la société SFP Développement en remplacement ; et
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents mis à la disposition de l'Associé Unique sont les suivants :

- une copie de la lettre de démission de SFP Expansion de ses fonctions de Président ;
- un exemplaire des statuts actuels de la Société ; et
- le texte des projets de décisions.

L'Associé Unique, après avoir déclaré avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

L'Associé Unique **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) et déclare

avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission de SFP Expansion de ses fonctions de Président de la Société et nomination de la société SFP Développement en remplacement

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président,

prend acte de la démission de SFP Expansion de ses fonctions de Président de la Société, avec effet immédiat,

et **décide** de nommer en remplacement en qualité de Président de la Société :

- la société **SFP Développement**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 5/7 Rue de Montessuy 75007 Paris (*en cours de transfert au Bâtiment Acticentre-Actimart II 1140 Rue André Ampère, 13290 Aix-en-Provence*) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 898 695 093 (*en cours de transfert au RCS d'Aix-en-Provence*), à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Le représentant légal de la société SFP Développement a fait savoir par avance qu'il acceptait cette fonction de Président pour le compte de SFP Développement et ne faisait lui-même l'objet d'aucune incapacité ou incompatibilité lui interdisant l'accès auxdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

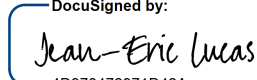
Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

4D978472971D42A...

Beyond Learn

Représentée par son Gérant Monsieur Jean-Eric Lucas